

« placer le Conseil souverain. Il continua ces fonctions avec honneur et probité jusqu'à ce qu'en fructidor (septembre) suivant les représentants du peuple remplacèrent à leur tour ce tribunal provisoire par un tribunal civil. Nommé juge à ce nouveau tribunal, il en a d'abord, par l'assemblée électorale de l'an V, et successivement sans interruption de six en six mois, été choisi puis réélu Président, jusqu'au 28 prairial an VIII (17 juin 1800). »

D'aucuns s'étonneront de voir pareil homme faire volte face avec une désinvolture qui a de quoi surprendre nos contemporains non avertis ! Qu'on le veuille ou non, tous nous réagissons de nos jours autrement que ne le firent ou ne l'auraient fait nos aïeux en présence des bouleversements politiques, et l'on ne saurait juger un citoyen de 1795 à l'échelle de 1940 ; pour notre pays le 10 mai 1940 a été le jour crucial en lequel, grâce à notre sentiment national d'indépendance, s'est révélé l'âme même de nos compatriotes, âme luxembourgeoise et qui de par ce fait même faisait corps avec son Auguste Souveraine, alors qu'en 1795 le représentant du souverain, étranger lui-même, ne représentait pas la patrie mais le maître, qui malheureux dans ses spéculations, ferme boutique et s'en va refaire fortune ailleurs, n'emportant pas la patrie à ses semelles. Un homme intègre et réfléchi ne pouvait évidemment pas laisser le pays aller à la dérive et au lieu de passer les leviers de commande à des incapables ou à des aventuriers, il valait infiniment mieux les retenir fermement. Du reste, abstraction faite de l'amère déception enregistrée en 1771, le Président N. Pastoret ne devait pas ignorer de son côté le mécontentement qui à bien des endroits se dessinait de plus en plus vif. De nos jours nous ne considérons plus le régime autrichien des dernières années sous cette couleur rose-bonbon que bien des auteurs se sont plu à nous narrer. Les bourgeois et paysans aspirent insensiblement mais patiemment à briser la tutelle des seigneurs. M. le Prof. Alph. SPRUNCK, dans la brochure — Grevenmacher la Bonne Ville 1252—1952 — (Impr. P. Faber, Grevenmacher) : Von König Ludwig XIV. zu Kaiser Franz II., p. 201 nous rappelle par exemple le procès intenté par les bourgeois de la Ville de Grevenmacher au Haut-Justicier François de BAXERAS, de même que le litige pendant entre l'Abbé Dom Emmanuel LIMPACH et les bourgeois d'Echternach pour faire respecter les droits accordés. Les paysans wallons du proche Duché de Bouillon attaquent le régime féodal à l'aide de mémoires redigés par des avocats à l'instar des « Cahiers de doléances » qui apparurent en France. Le 29 décembre 1787 s'était produit le fameux incident qui mettait aux prises le baron de BENDER et le magistrat de la Ville de Luxembourg, à la suite de l'arrestation sous la voûte de la Porte-Neuve d'un nommé Schouster, bourgeois boulanger de la ville d'Arlon, arrestation suivie d'une punition corporelle infligée arbitrairement et qui donna lieu à plainte du magistrat auprès du gouverneur « Son Excellence aiant par ce procédé enfreint la juridiction de cette ville, en se rendant à elle-même satisfaction sur une personne du civil, au lieu de suivre l'ordre observé en pareil cas, de faire annoncer cet arrêt au justicier de la ville, pour